

Ordre des Experts Comptables de Tunisie



Plan d'action 2015-2017

Démarche adoptée

- Collecte et analyse des diverses sources :
 - Plans d'actions précédents (2003-2006 ; 2009-2011 ; 2012-2014)
 - Programmes électoraux pour les dernières élections (Empreinte, Synergy, M. Rachid TMAR, M. Abdellatif ABBES).
 - Recommandations formulées par les confrères lors de l'Assemblée Générale (M. Abdelmajid DOUIRI, M. Mourad GHELLATI, M. Maher GAIDA, Mme Saïda FAKHFAKH).
 - Propositions reçues de la part de certains confrères (M. Mohamed FESSI, M. Mohammed AMMOUS).
- Établissement d'une matrice synthétisant toutes les actions recensées.
- Identification de 11 projets. Pour chaque projet, nous avons fourni :
 - Un constat de l'état actuel (insuffisances constatée)
 - La position du Conseil face à ce constat
 - Les engagements du Conseil.
 - Les actions à entreprendre dans le cadre du projet.
- Conformément au plan d'action 2012-2014, nous proposons que chaque projet soit pris en charge par un membre du Conseil de l'Ordre. Le Président du Conseil National se chargera du pilotage des projets alors que les Présidents des Conseils régionaux assureront la coordination entre le Conseil National et les Conseils Régionaux.

Les Projets

Projet Cadre

- Planifier à long terme pour agir avec efficience...
- Travailler dans la continuité et s'orienter vers la concrétisation...
- Préserver l'indépendance de l'Ordre et garder la distance nécessaire de la politique

Projet 1 : Développement de l'IFPC

- Offrir des formations de qualité et à des tarifs raisonnables.
- Offrir des formations certifiantes et diplomantes.
- Diversifier l'offre de formation pour les non-membres ce qui permettrait d'améliorer les ressources de l'Ordre.

Projet 2 : Élargissement du domaine d'intervention de l'Expert comptable

- Conquérir de nouveaux marchés : Audit des établissements stables, des collectivités locales, administrateur indépendant, ...
- Défendre le marché des Experts Comptables : CAC, Expertise judiciaire, arbitrage,...
- Réviser le statut de l'Expert comptable enseignant
- Élargir le domaine de l'Expert comptable et encourager le développement de nouveaux métiers pour palier à la prépondérance du Commissaire aux Comptes.

Projet 3 : Dépénalisation

- Élaborer des normes de travail et des notes d'orientation opposables aux instances et aux tiers.
- Instaurer un contrôle par les pairs (commission de contrôle,...) préalablement à toute procédure judiciaire.
- Conduire une forte action en vue de réformer les textes.

Projet 4 : Réforme des textes régissant la profession

- Finalisation de la rédaction.
- Élaboration du règlement intérieur.
- Lobbying

Projet 5 : Label Qualité

- Participer activement à l'amélioration du cursus de l'enseignement de l'expertise comptable...
- Élaborer des normes et des outils favorisant la qualité
- Veiller à l'application de l'obligation de la formation continue pour les EC.
- Redynamiser & professionnaliser la commission de contrôle...

Projet 6 : Nouvelles ressources

- Créer et diversifier les ressources de l'Ordre...
- Professionnaliser la recherche des fonds pour le financement des projets de l'Ordre...
- Réviser à la baisse la cotisation...

Projet 7 : Notoriété & influence

- Mettre en place une stratégie de communication collective et médiatiser l'avis de la profession sur tous les aspects de la vie économique...
- Valoriser le succès des professionnels comme vecteur pour le rayonnement de la Profession...
- Bénéficier de la synergie des métiers ayant trait à la comptabilité...
- Lutter contre toutes pratiques qui touchent à l'image de marque de la Profession et des professionnels.

Projet 8 : Décentraliser

- Renforcer les attributions des conseils régionaux en vue d'une décentralisation effective
- Faire des Conseils Régionaux une force de réalisation et du conseil national le pôle de conception et de pilotage...
- Lancer les pépinières des cabinets d'expertise comptable au profit des nouveaux inscrits

Projet 9 : Professionnaliser les structures de l'Ordre

- Moderniser et formaliser les activités administratives de l'Ordre (manuels de procédures, automatisation et dématérialisation des flux d'information).
- Développement d'un système d'information intégré permettant d'assurer les travaux des structures de l'Ordre à distance (commissions, comités,...).
- Améliorer la gouvernance de l'Ordre à travers une transparence accrue (Open'Gov).

Projet 10 : Consolidation du processus de normalisation

- Consolider la présence de l'Ordre dans les instances de normalisation nationales et internationales.
- Réactiver la production de la doctrine comptable (recommandations, avis, notes d'orientations, ...) facilitant ainsi le travail des membres de l'Ordre et appuyant leurs positions.
- Œuvrer pour l'adoption des normes internationales (IFPS et IPSAS).

Projet 11 : Entraide, appui et confrérie au sein de la profession

- Défendre les Experts comptables membres de l'Ordre dans leur contentieux.
- Soutenir les Experts comptables membres de l'Ordre endurent des difficultés.
- Aider les mémorialistes à finaliser leurs travaux de fin d'étude.
- Aider à l'installation des membres nouvellement inscrits à l'Ordre.

Projet Cadre :

- Planifier à long terme pour agir avec efficience...
- Travailler dans la continuité et s'orienter vers la concrétisation...
- Préserver l'indépendance de l'Ordre et garder la distance nécessaire de la politique

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Manque de planification et de visibilité à moyen et à long terme et insuffisance de la valorisation des acquis.	La valorisation constitue un moyen efficace de la protection des acquis et de leurs diversifications.	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer une stratégie de développement de la profession. ● Travailler dans la continuité. ● Valoriser les acquis: <ul style="list-style-type: none"> - IFPC - Indépendance de la profession - Représentations nationales et internationales - Conseils régionaux - Conventions... - Assurer une planification stratégique basée sur la continuité et la valorisation des acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer le cercle des Présidents d'Honneur et des anciens membres des conseils et lui confier la mission de proposer un projet de stratégie de développement de la profession 2015-2030 basé sur une consultation élargie des professionnels. 	x		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désigner un comité impliquant les membres de tous les conseils pour identifier et clôturer les chantiers lancés et non encore achevés. 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une stratégie et un business plan pour l'IFPC sur les 5 années à venir en le dotant des moyens nécessaires. 	x		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer une équipe technique de doctorants en comptabilité chargée de soutenir les efforts des représentants de la profession dans les diverses instances. 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un « Delivery Unit » chargé du suivi de l'exécution des Projets du programme. 	x	x	x

Projet 1 : Développement de l'IFPC

- Offrir des formations de qualité et à des tarifs raisonnables.
- Offrir des formations certifiantes et diplômantes.
- Diversifier l'offre de formation pour les non-membres ce qui permettrait d'améliorer les ressources de l'Ordre.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
L'IFPC ne répond pas aux attentes de la profession.	Faire de l'IFPC un institut performant jouant un rôle important dans la formation et l'amélioration des ressources de l'Ordre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'activité de l'IFPC ▪ Formation présentielle ▪ Formation virtuelle 	▪ Formaliser l'obligation de la formation continue pour les Experts comptable.	x		
			▪ Formation des stagiaires de qualité à des prix raisonnables et un agenda flexible	x	x	x
			▪ Formation des professionnels	x	x	x
			▪ Formation des non professionnels		x	x
			▪ Formation certifiante		x	x
			▪ Formation diplômante			x
			▪ Formation complémentaire		x	x

Projet 2 : Élargissement du domaine d'intervention de l'Expert comptable

- Conquérir de nouveaux marchés: Audit des établissements stables, des collectivités locales, des associations, administrateur indépendant,...
- Défendre le marché des Experts Comptables : Commissariat aux comptes, expertise judiciaire, arbitrage,...
- Réviser le statut de l'Expert comptable enseignant
- Élargir le domaine de l'Expert comptable et encourager le développement de nouveaux métiers pour palier à la prépondérance du commissariat aux comptes.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Le marché de la profession est sensiblement touché par la concurrence d'autres métiers malgré l'accroissement de son effectif	L'avenir de la profession est tributaire de sa capacité à développer ses compétences dans des domaines autres que ceux des missions classiques	Élargir le champ d'intervention de l'Expert comptable par l'identification de nouvelles branches d'activités et la préparation des professionnels par le biais de la formation et de la certification.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Constitution de « Task Forces » spécialisés qui auront pour missions de : <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les cursus d'habilitation des professionnels et de procéder à leur formation via l'IFPC - Promouvoir la profession dans les nouvelles branches d'activité identifiées - Le lobbying en faveur de la reconnaissance de l'Expert comptable comme acteur confirmé et privilégié. 			
			○ Task force « Administrateur indépendant »	x		
			○ Task Force Révision du statut de l'Expert comptable enseignant	x		
			○ Task Force « Audit des établissements stables »	x	x	
			○ Task Force « Audit des collectivités »			x
			○ Task Force « Outsourcing »	x	x	x
			○ Task Force « Mo7aseb zakat »	x	x	
			○ Task Force « Expertise judiciaire et Arbitrage »	x	x	x
			○ Task Force « audit des municipalités »	x	x	
■ Favoriser l'adoption du régime réel par les forfaitaires	x	x	x			

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
L'audit légal n'est pas l'exclusivité des membres de l'Ordre	L'Audit ne peut être exercé que par les membres de l'Ordre	Rendre l'audit légal une exclusivité aux membres de l'OECT.	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un projet de texte qui prévoit un seul tableau avec une section pour les Experts comptables et une section pour les techniciens de la comptabilité commissaires aux comptes en instaurant des passerelles pour avoir une liste unique au bout de cinq ans au maximum. 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> Charger un comité permanent du lobbying et des négociations en faveur du dossier de l'exclusivité de l'audit légal. 	x	x	
Le projet de révision du cahier de charge a atteint un stade assez avancé.	Dans une perspective de continuité, il faudrait finaliser ce projet.	Œuvrer pour la mise en application du nouveau cahier des charges ainsi que sa généralisation pour les entreprises d'intérêt public.	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le projet de révision du cahier des charges des missions de révision légale des entreprises publiques. 	x		
			<ul style="list-style-type: none"> Œuvrer pour l'extension des cahiers des charges aux entreprises d'intérêt public. 	x	x	
L'Expert comptable enseigne dans des conditions qui ne laissent pas un enseignement de qualité (recrutement, rémunération, charge.....)		Œuvrer pour la mise en place d'un statut spécifique pour les Experts comptables enseignants leur offrant de meilleures conditions financières et morales.	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la pratique de l'enseignement par les professionnels (Doctorat professionnel, statut particulier aux Experts comptables enseignants). 	x	x	

Projet 3 : Dépenalisation

- Élaborer des normes de travail et des notes d'orientation opposables aux instances et aux tiers
- Instaurer un contrôle par les pairs (commission de contrôle,...) préalablement à toute procédure judiciaire
- Conduire une forte action en vue de réformer les textes

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Alourdissement et aggravation de la responsabilité des commissaires aux comptes et des experts judiciaires avec une pénalisation démesurée voire même inappropriée	Le commissaire aux comptes et l'expert judiciaire doivent bénéficier d'une immunité raisonnable	Exercer la pression nécessaire pour l'allègement des obligations du commissaire aux comptes et de l'expert judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Constituer un comité permanent impliquant les confrères pour la proposition: <ul style="list-style-type: none"> - de textes offrant plus de garanties au CAC et allégeant sa responsabilité notamment par l'institution de la certification des états financiers par les dirigeants sociaux avant les CAC. - d'un Code des droits et procédures approprié à l'exercice de la profession - de l'immunité du CAC après chaque révélation 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ la mise en place des mécanismes nécessaires à l'appréciation de l'accomplissement par le CAC de ses diligences dans le respect des normes et de la réglementation préalablement à toute action en justice. 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception de normes et de notes d'orientation notamment à l'occasion de l'institution de nouvelles obligations et pour l'exécution de certains travaux... 	x	x	x

Projet 4 : Réforme des textes régissant la profession

- Finalisation de la rédaction
- Élaboration du règlement intérieur
- Lobbying

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Le projet de la loi organique a atteint un stade assez avancé.		Œuvrer pour la promulgation de la loi.	▪ Finaliser le projet de la loi organique dans ses versions arabe et française et éventuellement le mettre à jour.	x		
			▪ Élaborer un projet de règlement intérieur en cohérence avec le projet de la loi organique	x		
			▪ Révision du règlement des stages en responsabilisant davantage les stagiaires.	x		
			▪ Conduire une forte action en vue de l'adoption de nouveaux textes dans les meilleurs délais. - Tutelle - Assemblée des Représentants du Peuple - Président de la République - Président du Gouvernement - Députés - Conseil Supérieur de la Comptabilité -	x	x	

Projet 5 : Label Qualité...

- Participer activement à l'amélioration du cursus de l'enseignement de l'expertise comptable...
- Élaborer des normes et des outils favorisant la qualité
- Veiller à l'application de l'obligation de la formation continue pour les Experts comptables.
- Redynamiser et professionnaliser la commission de contrôle.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Notre profession est appelée à améliorer davantage la qualité de ses prestations	L'amélioration de la qualité passe par : - L'influence sur le cursus de l'enseignement - La formation post diplomation - Le soutien technique - Le contrôle par les pairs	Améliorer la qualité de notre prestation en favorisant l'attractivité des meilleurs étudiants à la profession, la formation, la conception d'outils et le contrôle qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter un projet de réforme du processus de l'enseignement de l'expertise comptable de manière à: <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser davantage le diplôme (Bac+8) - Le rendre conforme aux standards internationaux - Fournir plus de garanties aux candidats - Rendre l'expertise comptable plus attractive 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Réactivation des instances de contrôle de l'OECT et professionnalisation de leurs missions (Manuel de procédures, administration permanente, pilotage par objectif, échantillonnage significatif, moyens financiers...). 	X		
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Étudier l'opportunité de mettre en place une instance indépendante de contrôle des missions d'audit et d'assurance. 	X		
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Instaurer un plan de certification qualité de cabinet. 			x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre à la disposition des membres de l'OECT des manuels, guides et logiciels de travail, outils de travail (fichiers type pour analyse financière, évaluation, etc.), modèles offres de service, types et tarifs de facturation, etc. ■ Développement de trois kits de form-action: <ul style="list-style-type: none"> - Kit « Amorçage » pour les experts comptables désirant lancer leurs propres cabinet - Kit « Croissance » pour les professionnels désirant structurer et développer leurs cabinets 	x	x	x

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
			- Kit « Partenariat » pour les professionnels désirant lancer des sociétés d'expertise, des activités de cotraitance...	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de quatre guides méthodologiques : <ul style="list-style-type: none"> - Audit - création d'entreprise - liquidation - administration judiciaire. 	x	x	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à la disposition des membres de l'OECT de cinq logiciels d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> - Audit - tenue et assistance comptable - expertise judiciaire - tarification et lettres de mission - gestion de cabinet. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réorganisation des cabinets en leur donnant l'accès payant à un Portail (SI) à développer par l'OECT offrant au moins les fonctionnalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des prospectus et des clients (fiches et contacts) - Gestion des appels d'offres (archivage, rappel, gestion des cautions, ...) - Gestion de tout type de missions (et non seulement l'Audit) : Planification, Archivage et partage de documents, revue, et travail collaboratif, plan et suivi des actions, (à l'instar des solutions de gestion des projets) - Gestion d'un Forum entre confrère – Espace de partage de modèles de livrables, de méthodologie et de documentation - Gestion administrative du cabinet (personnel, facturation, statistiques,...). 	x	x	x

Projet 6 : Nouvelles ressources

- Créer et diversifier les ressources de l'Ordre...
- Professionnaliser la recherche des fonds pour le financement des projets de l'Ordre...
- Réviser à la baisse la cotisation...

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Le budget de l'Ordre est modeste alors que la cotisation demeure excessive	Notre profession doit se doter de tous les moyens en rapport avec ses ambitions	Augmenter sensiblement les ressources financières de l'Ordre et alléger la cotisation en préservant l'indépendance de la profession.	▪ Développer les compétences des membres élus et de l'administration de l'Ordre pour la levée de fonds.	x	x	
			▪ Préparer des kits standards pour la levée de fonds pour les manifestations de l'Ordre et des Conseils Régionaux.	x	x	
			▪ Faire recours aux programmes nationaux et internationaux pour le financement des projets de l'Ordre.	x	x	
			▪ Réviser à la baisse la cotisation.		x	x
			▪ Œuvrer pour une optimisation fiscale (crédit de TVA).	x	x	x

Projet 7 : Notoriété & influence

- Mettre en place une stratégie de communication collective et médiatiser l'avis de la profession sur tous les aspects de la vie économique...
- Valoriser le succès des professionnels comme vecteur pour le rayonnement de la Profession...
- Bénéficier de la synergie des métiers ayant trait à la comptabilité...
- Lutter contre toutes pratiques qui touchent à l'image de marque de la Profession et des Professionnels.
- Faire recours aux personnes influentes membres de l'Ordre.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Affaiblissement du pouvoir d'influence de la profession	Nous avons de grands professionnels mais « pas une grande profession ».	<ul style="list-style-type: none"> ■ Œuvrer pour rendre le «Brand» EC un des premiers «Brands» professionnels en Tunisie avec un pouvoir d'influence de la profession et une visibilité nationale et internationale. ■ Favoriser la culture de l'appréciation des efforts et des réalisations des professionnels. ■ Renforcer davantage la notoriété et le pouvoir d'influence de la profession. ■ Faire appel à des membres de l'Ordre qui ont de l'influence et de la notoriété pour le traitement de dossiers spécifiques. ■ Susciter l'adhésion des membres de l'Ordre aux travaux des Commissions et Comités. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en place d'une stratégie de communication collective 2015-2017 basée sur le (Rebranding, la valorisation de la profession et des professionnels, le lobbying, spots publicitaires, annuaire. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer une visibilité internationale à travers notamment la participation aux instances et manifestations nationales et internationales ainsi qu'à travers les jumelages... 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Honorer les Experts Comptables ayant contribué au rayonnement de la profession par leurs réalisations et distinctions (fonctions occupées, « success story », parcours exceptionnel, publications,...) 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Network de la Profession Comptable : Soutenir la formation d'un réseau piloté par l'Ordre regroupant les enseignants, étudiants, professionnels et tous les organismes/instances ayant trait à la profession. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Exercer un lobbying pour assurer une représentation permanente de l'Ordre auprès des instances constitutionnelles, gouvernementales et non gouvernementales 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Une nouvelle conception du Congrès annuel : des congrès pour les EC fournissant outils, soutien méthodologique, et des leviers de croissances. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Perfectionner l'organisation du congrès (choix de la période, intervenants, respect du programme, ...) 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Éditer la revue de la profession comptable. 	x	x	x

Projet 8 : Décentraliser

- Renforcer les attributions des Conseils Régionaux en vue d'une décentralisation effective.
- Faire des Conseils Régionaux une force de réalisation et du conseil national le pôle de conception et de pilotage...
- Lancer les pépinières des cabinets d'expertise comptable au profit des nouveaux inscrits.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Les Conseils Régionaux ne sont pas dotés des pouvoirs et des prérogatives requis pour assumer pleinement leur véritable rôle.	Décentraliser pour gouverner, mieux servir et développer.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la décentralisation. ■ Redéfinir le rôle des conseils régionaux vers plus d'autonomie, de représentativité et d'efficience. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer un cercle de réflexion constitué par les présidents des Conseils Régionaux et des Experts comptables intéressés dont la mission sera de formaliser, généraliser et proposer une nouvelle vision du rôle, des pouvoirs et des prérogatives des Conseils Régionaux vers plus d'autonomie, de représentativité et d'efficience : 			
			○ Public Relations & rayonnement régional	x		
			○ Désignation des contrôleurs de stages	x		
			○ Validation des stages	x		
			○ Signature des attestations de stages	x		
			○ Signature des attestations aux membres de l'Ordre	x		
			○ Vote des Présidents des Conseils Régionaux au Conseil National après amendement des textes	x	x	
			○ Recouvrement des cotisations	x		
			○ Concrétisation de certains projets du programme (les Kits, les guides méthodologiques, les Task forces, ...).	x		
			■ Mettre en place une plateforme permettant la participation aux travaux de l'Assemblée des commissions et comité à distance.	x	x	
■ Mettre en place des bureaux de vote dans les Conseils Régionaux du Centre et du Sud.	x	x	x			

Projet 9 : Professionnaliser les structures de l'Ordre

- Moderniser et formaliser les activités administratives de l'Ordre (manuels de procédures, automatisation et dématérialisation des flux d'information).
- Développement d'un système d'information intégré permettant d'assurer les travaux des structures de l'Ordre à distance (commissions, comités,...).
- Améliorer la gouvernance de l'Ordre à travers une transparence accrue (OpenGov).

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
<p>Les travaux administratifs sont lourds ce qui engendre le débordement des ressources de l'Ordre. Un système d'information est désuet et présente des risques de sécurité. Le département technique est encore dans un stade embryonnaire.</p>	<p>Professionnaliser les différentes structures de l'Ordre toutes en profitant des opportunités offertes par les NTIC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une meilleure transparence (OpenGov). ▪ Désigner un Directeur Exécutif. ▪ Développer le département technique. ▪ Élaborer un manuel de procédures, des organigrammes, des fiches de fonction et des procédures formelles. ▪ Améliorer le système d'information de l'OECT et mise en place des moyens informatiques nécessaires. ▪ Œuvrer pour une certification qualité des services de l'OECT (ISO). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un reporting systématique exhaustif et périodique sur les actions, l'avancement des projets, les comptes, les réalisations budgétaires,... 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charger les censeurs d'établir un rapport de contrôle interne outre leur tâche de vérification des flux comptables et financiers. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer des manuel de fonctionnement d'un élu du conseil national/régional, d'une commission, d'un comité, d'un représentant de l'OECT, de la direction technique. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implémentation d'un nouveau système d'information favorisant notamment le service à distance des confrères et la participation dans les actions et événements à distance et un portail déclaratif. 	x	x	x

Projet 10 : Consolidation du processus de normalisation

- Consolider la présence de l'Ordre dans les instances de normalisation nationales et internationales.
- Réactiver la production de la doctrine comptable (recommandations, avis, notes d'orientations, ...) facilitant ainsi le travail des membres de l'Ordre et appuyant leurs positions.
- Œuvrer pour l'adoption des normes internationales (IFRS et IPSAS).

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Face à la lourdeur du processus normatif du CNC et de la rareté des avis et recommandations émis par la commission des normes de l'Ordre, les professionnels ont besoin de bases doctrinales additionnelles pour surmonter certaines difficultés techniques et appuyer leurs décisions.	L'Ordre doit jouer un rôle plus marqué en émettant une doctrine plus riche sur des questions comptables et d'audit chaque fois que le besoin se fait sentir.	Doter l'Ordre d'une structure doctrinale chargée de l'élaboration des recommandations et d'avis de bonnes pratiques.	▪ Déclencher et activer la représentation du conseil par des membres permanents au sein des instances normalisatrices nationales et internationales (CNC, CNF, INS, Conseils scientifiques, IFAC, ...) tout en tenant compte du rapport avantage/coût.	x	x	x
			▪ Normalisation des travaux de l'auditeur par l'élaboration d'un manuel/Guide d'audit.	x	x	x
			▪ Élaborer un guide de gestion des risques.	x	x	x
			▪ Produire et mettre à jour des normes professionnelles			
			▪ Adoption des normes IFRS et des normes IPSAS.		x	x
			▪ Revendiquer l'adoption des IFRS par les entreprises dont l'exposition et/ou la taille le justifie (sociétés cotées, sociétés mères, sociétés ayant un niveau élevé d'endettement auprès du secteur bancaire, etc.).		x	x
			▪ Relancer les divers ministères concernés au sujet de la comptabilité publique des collectivités locales, des mutuelles ainsi que des EPIC et du contrôle qualité.	x	x	x

Projet 11 : Entraide et confrérie au sein de la profession

- Défendre les Experts comptables membres de l'Ordre dans leur contentieux.
- Soutenir les Experts comptables membres de l'Ordre endurent des difficultés.
- Aider les mémorialistes à finaliser leurs travaux de fin d'étude.
- Aider à l'installation des membres nouvellement inscrits à l'Ordre.

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
<p>Certains membres rencontrent des difficultés leur empêchant d'exercer normalement leur activité (accident, problème de santé, ...). D'autres membres se trouvent malencontreusement impliqués dans des affaires judiciaires suite à l'exercice de leur profession. Ces membres sollicitent plus de soutien et d'appui</p>	<p>L'Ordre doit développer l'esprit d'entraide et de confrérie entre ses membres en soutenant les membres en difficulté et en défendant ceux qui ont été inquiétés par des affaires judiciaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre l'honneur et l'honorabilité de la profession. - Renforcer la solidarité entre les professionnels. - Faire de notre institution un lieu de dialogue et de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les travaux des associations et clubs satellitaires de l'ordre par un comité de liaison. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les associations déjà existantes dans une logique de partenariat pour des projets ambitieux (AJECT, ITEC, FAF, Amicale, AFEC, etc.) et encourager la création de nouvelles entités apparentées (Syndicat des Experts comptables, Association des Experts comptables stagiaires, ...) 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activation du collectif de tous les anciens avocats de l'OECT pour l'appui et la défense des confrères dans leur contentieux. 	x		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une stratégie et un mode opératoire pour le soutien et l'assistance des confrères en difficultés. 	x		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroi auprès du Ministère des domaines de l'État du Lot de terrain destiné à la « Cité des Experts ». ▪ Octroi de locaux pour les conseils régionaux. 	x	x	x
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instituer un régime particulier de prévoyance sociale et de retraite des professionnels. 		x	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissement de conventions métier avec nos fournisseurs (banques, leasing, Visa, agences de voyages, hôtels, espace VIP aéroport, automobiles, téléphonie, matériel informatique, Logiciels, loisirs, etc.). 	x	x	x

CONSTATS	POSITION	ENGAGEMENTS	ACTIONS	2015	2016	2017
Les nouveaux membres de l'Ordre ont souvent du mal à s'installer pour leur propre compte à cause de problèmes logistiques, managériaux et parfois financiers.	Soutenir les nouveaux Experts comptables dans leurs premières années d'exercice en leur apportant le conseil, la formation ainsi que des outils de travail.	Doter l'Ordre d'une structure doctrinale chargée de l'élaboration des recommandations et d'avis de bonnes pratiques.	▪ Déclencher et activer la représentation du conseil par des membres permanents au sein des instances normalisatrices nationales et internationales (CNC, CNF, INS, Conseils scientifiques, IFAC, ...) tout en tenant compte du rapport avantage/coût.	x	x	x
			▪ Normalisation des travaux de l'auditeur par l'élaboration d'un manuel/Guide d'audit.		x	
			▪ Élaborer un guide de gestion des risques.		x	
			▪ Produire et mettre à jour des normes professionnelles	x	x	x
			▪ Adoption des normes IFRS et des normes IPSAS.		x	x
			▪ Revendiquer l'adoption des IFRS par les entreprises dont l'exposition et/ou la taille le justifie (sociétés cotées, sociétés mères, sociétés ayant un niveau élevé d'endettement auprès du secteur bancaire, etc.).		x	x
▪ Relancer les divers ministères concernés au sujet de la comptabilité publique des collectivités locales, des mutuelles ainsi que des EPIC et du contrôle qualité.	x	x				